

PROJET

PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 8 mai 2024, à 19 H 39**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M. Luc Lalonde , maire de Béarn
M. Bruno Boyer , maire de Belleterre
M. Nico Gervais , maire de Notre-Dame-du-Nord et préfet
suppléant de la MRCT
M. Pierre Gingras , maire de Témiscaming
M. Martin Lefebvre , maire de Ville-Marie

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

M^{me} Claire Bolduc, préfète

À moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, M^{me} Bolduc choisit de ne pas voter sur les propositions soumises au comité administratif/commission d'aménagement. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la préfète ne vote pas sur les décisions, tel que lui permet la loi.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement et
au développement du territoire
M^{me} Mélanie Rochon , directrice des services administratifs
M. Éric Lepage , directeur au service d'aménagement et au
développement du territoire
M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et
responsable de la gestion des matières
résiduelles
M. Sami Bdiri , greffier-trésorier adjoint et directeur de
l'évaluation et la délégation foncière
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale et trésorière

N. B. : Le comité administratif s'est réuni en rencontre de travail (réunion privée) de 18 h 00 à 19 h 30.

05-24-153A

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 19 H 39 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour de la présente séance a été transmis dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin Lefebvre
et résolu unanimement

PROJET

- **QUE** l'ordre du jour soit modifié comme suit :
 - le point 8.1 intitulé « Agrandissement de la réserve de Kebaowek : demande d'appui » est retiré de l'ordre du jour.
- **QUE** l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

05-24-154A

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 avril 2024

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2024 ayant été déposé sur la plateforme ou transmis par courriel à tous les conseillers;

Il est proposé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150)

Aucune question.

05-24-155A

SITUATION DU SECTEUR FORESTIER : MISES À PIED ANNONCÉES AU TÉMISCAMINGUE

CONSIDÉRANT l'annonce de Chantier Chibougamau, le 23 avril dernier, concernant la fermeture de l'usine de Béarn, pour une durée indéterminée, mettant à pied 120 employés, à partir du 25 avril 2024;

CONSIDÉRANT l'annonce de l'entreprise Rayonier, le 30 avril dernier, concernant les mises à pied de 275 travailleurs, le 2 juillet 2024, à l'usine de cellulose de Témiscaming ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Commonwealth Plywood, procédera, la 24 mai 2024, au licenciement collectif de 30 employés, à l'usine de Belleterre ;

CONSIDÉRANT que ces fermetures d'usines, qu'elles soient totales ou partielles, ont un impact majeur sur d'autres secteurs d'emploi qui sont liés directement aux usines ou qui opèrent en tant que sous-traitants pour ces usines ;

CONSIDÉRANT les impacts majeurs sur les plans social et économique et les répercussions significatives sur toute la communauté témiscamienne de ces mises à pied et de ces fermetures à durée indéterminée, notamment en termes d'emplois et de stabilité financière des familles ;

CONSIDÉRANT l'importance de préserver et de promouvoir les emplois dans les industries locales, en particulier dans le secteur forestier qui constitue un pilier de notre économie territoriale ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'accompagner les travailleurs affectés par ces mises à pied en leur offrant un soutien adéquat pour améliorer leur

PROJET

capacité à intégrer de nouvelles compétences ou pour faciliter leur transition vers de nouvelles opportunités professionnelles ;

CONSIDÉRANT l'urgence d'agir pour préserver la vitalité économique de notre territoire et pour soutenir nos industries locales face aux défis actuels ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nico Gervais
et résolu unanimement

- **QUE** le Conseil de la MRC de Témiscamingue exprime sa profonde préoccupation face aux mises à pied annoncées par Chantier Chibougamau, Rayonier et la Commonwealth Plywood et aux impacts sur les communautés locales et pour tout le territoire.
- **QUE** le Conseil de la MRC sollicite l'intervention du Premier ministre du Québec et de ses ministères concernés du gouvernement du Québec, notamment le Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le ministère du Travail ainsi que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour explorer toutes les avenues possibles visant à atténuer les conséquences des mises à pied, à travailler à la réouverture des usines et à soutenir la relance économique du Témiscamingue.
- **QUE** le Conseil de la MRC appelle à la mise en place de mesures concrètes, telles que des programmes de reconversion professionnelle, des incitatifs à l'investissement dans les industries locales et des initiatives de développement et de diversification économique, afin de favoriser la création d'emplois durables et de stimuler la croissance économique du Témiscamingue.
- **QUE** le Conseil de la MRC s'engage à collaborer étroitement avec les autorités gouvernementales, les représentants de l'industrie, les syndicats, ainsi que les organismes locaux et territoriaux concernés, dans le but de trouver des solutions innovantes et concertées pour surmonter les défis auxquels notre communauté est confrontée.

Information

SITUATION DU SECTEUR AGROALIMENTAIRE

Les membres du comité ayant pris connaissance des difficultés reportées par les acteurs du secteur agroalimentaire, le dossier sera documenté dans les prochains jours afin de disposer des informations nécessaires à la prise de décision.

Information

GESTION DU FLI – SUIVI DOSSIER 2020-07

Les membres du CA prennent acte que le détenteur du prêt FLI 2020-07 a remboursé son prêt en totalité avant la fin de son terme.

Information

GESTION DU FLI – SUIVI DOSSIER 2011

Les membres du CA ont été informés, lors de la réunion privée, des derniers développements en lien avec le présent dossier.

PROJET

Information

DISPONIBILITÉ DES FONDS FLI ET FLS

En date du 19 avril 2024, la disponibilité du FLI est de 1 284 954 \$ et celle du FLS de 426 507 \$.

05-24-156A

GESTION DU FONDS « TA PME » -DOSSIER 2024-55

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire du Fonds « Ta PME » de 31 319 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'analyse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un soutien financier de 3000 \$ pour le volet « Branche ta PME » au dossier PME-2024-55.

La MRC de Témiscamingue procède au remboursement des dépenses jusqu'au montant maximal accordé par résolution du comité administratif ou par le conseil de la MRC, lors du dépôt du rapport final et des pièces justificatives confirmant les dépenses encourues. La MRCT se réserve le droit de revoir le montant accordé du soutien financier, selon les réelles dépenses admissibles.

05-24-157A

AUTORISATION POUR DÉPOSER TROIS DEMANDES AU PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE PUBLIC (VOLET 2)

CONSIDÉRANT les responsabilités de la MRC en vertu de l'entente de délégation de la gestion foncière sur les terres publiques (2014);

CONSIDÉRANT le programme d'aide à la mise en valeur du territoire public (volet 2), programme du ministère des Ressources naturelles et des Forêts;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin Lefebvre
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le dépôt de trois (3) demandes au sein de ce programme par la MRC de Témiscamingue, à savoir:
 1. Un chemin d'accès à 19 terrains de villégiatures (futurs baux), secteur du chemin Lafrenière à Témiscaming;
 2. Un chemin d'accès à des terrains de villégiatures (futurs baux), secteur du chemin Miwapanee à Kipawa;
 3. L'électrification de 15 terrains de villégiature (futurs baux), secteur du chemin Miwapanee à Kipawa.
- **D'AUTORISER** la préfète et / ou la directrice générale-greffière-trésorière à agir au nom de la MRC et à signer tout document relatif à cette demande.

PROJET

05-24-158A

MANDAT POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX SUR LE CHEMIN DE VILLÉGIATURE DU LAC ROCHER

CONSIDÉRANT les responsabilités de la MRC dans le cadre de la villégiature en terres publiques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un mandat à Ferme Bouviroy inc de Laverlochère-Angliers, au montant de 22 800 \$ (taxes en sus) pour la finalisation du gravelage du chemin de villégiature du lac Rocher (le tout en conformité avec les spécifications transmises le 22 avril 2024 et de son offre de service du 30 avril 2024).
- **DE MANDATER** monsieur Luc Éthier, ingénieur forestier de Béarn, pour un montant forfaitaire de 2 000 \$ (taxes en sus) pour l'assistance technique et la validation de ce projet.
- **D'AUTORISER** la préfète et /ou la directrice générale greffière-trésorière à signer tout document en lien avec ce mandat.

05-24-159A

MANDAT POUR LA RÉCUPÉRATION DE BOIS SUR LE CHEMIN DE VILLÉGIATURE DU LAC ROCHER

CONSIDÉRANT les responsabilités de la MRC dans le cadre de la villégiature en terres publiques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nico Gervais
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un mandat à Ferme Bouviroy inc de Laverlochère-Angliers au montant de 1 700 \$ (taxes en sus) pour la récupération du bois coupé en 2023 (pour la construction du chemin de villégiature). Le tout en conformité avec les spécifications transmises le 24 avril 2024 et de son offre de services du 30 avril 2024.
- **D'AUTORISER** la préfète et /ou la directrice générale greffière-trésorière à signer tout document en lien avec ce mandat.

05-24-160A

ATTRACTIVITÉ ET ACCUEIL : VIRTUALISATION DE L'EXPOSITION « TERRE D'ACCUEIL »

CONSIDÉRANT la mise en œuvre de l'exposition Terre d'Accueil visant la sensibilisation du milieu à la réalité immigrante de janvier à mars 2024;

CONSIDÉRANT le succès rencontré par ladite exposition et le caractère éphémère de celle-ci;

PROJET

CONSIDÉRANT la recommandation par le comité aviseur en accueil, rétention et attractivité du territoire de pérenniser l'exposition Terre d'Accueil afin de servir lors de futures activités de sensibilisation;

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans le plan d'actions déposé auprès du Programme d'appui aux collectivités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin Lefebvre
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'octroi d'un contrat auprès de l'entreprise AT 360 pour des services de création de visite virtuelle 360° et de prise de vidéos pour un montant de 6 040,00 \$, taxes en sus.

Le financement de ce projet sera pris à même les enveloppes du Programme d'appui aux collectivités (75 %) et selon la répartition inscrite au budget dans le cadre du Plan d'action en matière d'attraction, d'établissement durable, d'intégration citoyenne, et de pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles 2022-2025.

05-24-161A

TOURISME- APPROBATION DU LIVRET RABAIS DU TÉMIS AVEC RABAIS DANS LES MUSÉES DU REGROUPEMENT MÉMOIRES DES CHEMINS D'EAU ET LE PARC OPÉMICAN

CONSIDÉRANT l'importance de la promotion touristique du territoire auprès des résidents du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT les outils développés pour la promotion touristique du territoire (carte touristique) et la bonification de celui-ci;

CONSIDÉRANT l'impact du livret-rabais durant les dernières saisons estivales;

CONSIDÉRANT le souhait de la MRC de Témiscamingue de poursuivre cette action en tourisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Pierre Gingras
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la confection d'un livret-rabais pour les résidents du Témiscamingue avec un rabais de 50 % par entrée pour les musées de mémoires des chemins d'eau et l'entente octroyée avec le parc national d'Opémican pour un coût maximum de dépense de 4 500\$.
- **QUE** le plan de communication pour promouvoir le livret rabais soit de 1 000 \$ (taxes en sus) et que tous les montants soient assumés via l'enveloppe financière en tourisme.
- **D'AUTORISER** M^{me} Lyne Gironne, directrice générale-greffière-trésorière, à signer tout contrat au nom de la MRC de Témiscamingue.

PROJET

05-24-162A

ADOPTION ET DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL DU SCHEMA EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT l'adoption du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie par le conseil de la MRC de Témiscamingue le 18 octobre 2017 et l'entrée en vigueur dudit schéma révisé le 25 octobre 2017;

CONSIDÉRANT les obligations contenues dans la *Loi sur la sécurité incendie*, soit notamment le dépôt d'un rapport d'activité annuel pour l'exercice précédent et des projets pour l'année suivante en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que le MSP exige le dépôt de ces rapports avant le 31 mars;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** le rapport d'activité incendie pour la période s'étendant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 (an 6) tel que présenté.

05-24-163A

LOCATION DES BUREAUX À LA MUNICIPALITÉ DE LAVERLOCHÈRE-ANGLIERS

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue loue des locaux auprès de la municipalité de Laverlochère-Angliers;

CONSIDÉRANT que depuis la mise en place d'une politique de télétravail, de laquelle plusieurs membres du personnel de la MRC se prévalent et qu'à ce titre, un exercice d'optimisation de l'occupation des locaux tant à Ville-Marie qu'à Laverlochère-Angliers est en cours;

CONSIDÉRANT la clause 2.B du bail intervenu entre la municipalité de Laverlochère-Angliers et la MRC de Témiscamingue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nico Gervais
et résolu unanimement

- **D'INFORMER** la municipalité de Laverlochère-Angliers que la MRC de Témiscamingue souhaite réviser la superficie louée des locaux de l'immeuble situé au 11, rue St-Isidore à Laverlochère-Angliers, à partir du 1^{er} janvier 2025.
- **D'AUTORISER** la directrice générale-greffière-trésorière à négocier les clauses du prochain bail à convenir entre la MRC de Témiscamingue et la municipalité de Laverlochère-Angliers.

05-24-164A

MODIFICATION À LA POLITIQUE DE TÉLÉTRAVAIL

CONSIDÉRANT qu'en octobre 2023, le comité administratif a adopté une politique de télétravail pour les employés de la MRC de Témiscamingue;

PROJET

CONSIDÉRANT que des ajustements à cette politique sont requis afin de permettre un exercice d'optimisation de l'occupation des locaux à la MRC et à Laverlochère-Angliers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **DE PROCÉDER** à la modification de l'article 8, comme suit:
« *La MRCT permet à un employé d'effectuer jusqu'à 2 jours (maximum) de télétravail par semaine ou plus dans des cas vraiment exceptionnels. Excepté pour le vendredi, pour les 2 journées retenues, celles-ci sont à la discrétion de l'employé, sur approbation de son supérieur immédiat qui doit s'assurer d'un maintien de services auprès de la clientèle.* »

05-24-165A

AUTORISATION POUR L'EMBAUCHE DE 2 RESSOURCES POUR LE PROJET D'INSPECTION DES AVERTISSEURS DE FUMÉE

CONSIDÉRANT l'action 6 du Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie quant au maintien et à la bonification du programme régional concernant l'installation et la vérification du fonctionnement de l'avertisseur de fumée;

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue continue d'offrir ce service auprès des municipalités locales, soit de faire la vérification des avertisseurs de fumée pour les risques faibles et moyens (résidences permanentes excluant les chalets);

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'embauche de ressources pour un mandat contractuel, à être complété avant la fin de l'année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'embauche des 2 ressources suivantes, mesdames Claudie Jollette et Julie Parent.

Madame Jollette et madame Parent sont assujetties à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres:

- Entrée en fonction: juin 2024;
- Taux horaire: 21 \$;
- Poste contractuel: 25 à 30 heures par semaine;
- Frais de déplacement: selon le taux en vigueur à la MRC;
- Fin du mandat prévu: octobre 2024.

Des ajustements peuvent être apportés, en cours d'année, selon les besoins et le nombre des municipalités participantes au projet.

05-24-166A

AUTORISATION POUR L'ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICE CONCERNANT LA FORMATION OBLIGATOIRE POUR LES MEMBRES DE COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME

PROJET

CONSIDÉRANT que lors de la rencontre mensuelle des directions générales des municipalités et de la MRC, le 26 mars 2024, il a été convenu de demander des offres de services pour la tenue, en salle, au Témiscamingue, de la formation obligatoire pour les membres d'un comité consultatif en urbanisme;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'environ 50 personnes du milieu municipal pour participer à cette formation;

CONSIDÉRANT le dépôt des offres de services suivantes:

1. Offre de la Fédération québécoise des municipalités: 150 \$ par personne, sauf pour les directeurs généraux (gratuit);
2. Deveau Dufour Mottet: 175 \$ par personne, pour un groupe d'au moins 50 personnes.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Pierre Gingras
et résolu unanimement

- **D'ACCEPTER** l'offre de services de la Fédération québécoise des municipalités pour la tenue d'une formation en salle, au Témiscamingue, soit de 150 \$ par personne.
- **D'AUTORISER** la directrice générale-greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement du présent contrat.
- **QUE** les frais de formation, de location de salles ainsi que des repas (s'il y a lieu) seront redistribués au prorata du nombre de personnes inscrites, par organisation.

05-24-167A

FONDS FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE : AUTORISATION POUR REMBOURSEMENT

CONSIDÉRANT que la MRC avait obtenu, le 15 avril 2023, une subvention du Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée (FFQCD) pour la réalisation d'une mission en France;

CONSIDÉRANT que le projet a été abandonné;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nico Gervais
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le remboursement de 15 570 \$ auprès du ministère des Finances.

05-24-168A

GESTION DE L'IMMEUBLE : OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE CHANGEMENT DES GOUTTIÈRES

CONSIDÉRANT que des parties de gouttières entourant l'immeuble sis au 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie sont tombées au cours du dernier mois;

PROJET

CONSIDÉRANT qu'après inspection, celles-ci s'avèrent abimées et qu'elles datent au-delà de 25 ans;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** un contrat à l'entreprise Gouttières Goulet pour le changement des gouttières de 6 pouces pour un montant de 10 761,66 \$, taxes incluses.
- **QUE** cette dépense soit financée par le poste de dépense « Entretien de l'immeuble ».

Note : À 20 h 05 M^{me} Bolduc quitte la séance; M. Nico Gervais préside la séance durant son absence.

05-24-169A

AUTORISATION POUR LE PAIEMENT DE FACTURES AUPRÈS DE L'ENTREPRISE USD GLOBAL

CONSIDÉRANT que la MRC a acheté des bacs roulants 660 litres et des roues de bacs chez USD Global et que la facture s'élève à plus de 3 000 \$;

CONSIDÉRANT que le règlement décrétant les règles en matière de délégation de contrôle et de suivi budgétaire permet à la directrice du Centre de valorisation d'autoriser des dépenses de 3 000 \$ maximum;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le paiement de factures chez USD Global pour l'achat de roues et de bacs 660 litres, au coût de 16 286.72 \$, taxes incluses.

La dépense sera prise à même le poste budgétaire « Fonds d'immobilisation (bacs roulants) ».

05-24-170A

AUTORISATION POUR LE PAIEMENT D'UNE FACTURE AUPRÈS DE L'ENTREPRISE STATION VILLE-MARIE

CONSIDÉRANT que la facture de diesel pour le mois de mars à la station de service de Ville-Marie (Voisin) s'élève à plus de 3 000 \$;

CONSIDÉRANT que le règlement décrétant les règles en matière de délégation de contrôle et de suivi budgétaire permet à la directrice du Centre de valorisation d'autoriser des dépenses de 3 000 \$ maximum;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin Lefebvre
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le paiement de la facture de la station Ville-Marie (Voisin) pour le diesel des camions pour le mois de mars, au coût de 5 752,73 \$, taxes incluses.

PROJET

La dépense sera prise à même le poste budgétaire « Diesel des camions ».

05-24-171A

AUTORISATION POUR LE PAIEMENT D'UNE FACTURE AUPRÈS DE L'ENTREPRISE STATION-SERVICE LAROCHELLE

CONSIDÉRANT que la facture de diesel pour le mois de mars à la Station-Service Larochelle s'élève à plus de 3 000 \$;

CONSIDÉRANT que le règlement décrétant les règles en matière de délégation de contrôle et de suivi budgétaire permet à la directrice du Centre de valorisation d'autoriser des dépenses de 3 000 \$ maximum;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le paiement de la facture de la Station-Service Larochelle pour le diesel des camions pour le mois de mars, au coût de 7 106,15 \$, taxes incluses.

La dépense sera prise à même le poste budgétaire « Diesel des camions ».

05-24-172A

AUTORISATION POUR LE PAIEMENT D'UNE FACTURE AUPRÈS DE L'ENTREPRISE AMNOR INDUSTRIES

CONSIDÉRANT que la facture de récupération des résidus domestiques dangereux (RDD) à l'Écocentre de Fabre, par AmNor Industries, pour le mois de février s'élève à plus de 3 000 \$;

CONSIDÉRANT que le règlement décrétant les règles en matière de délégation de contrôle et de suivi budgétaire permet à la directrice du Centre de valorisation d'autoriser des dépenses de 3 000 \$ maximum;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Pierre Gingras
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le paiement de la facture d'AmNor Industries pour la récupération des RDD pour le mois de février, au coût de 4 645,93 \$, taxes incluses.

La dépense sera prise à même le poste budgétaire « Récupération des RDD ».

05-24-173A

AUTORISATION POUR LE PAIEMENT D'UNE FACTURE AUPRÈS DE L'ENTREPRISE CLÉMENT CHRYSLER

CONSIDÉRANT que le camion #9 a dû être réparé chez Clément Chrysler à la suite d'un incident survenu en janvier 2024 et que la facture s'élève à plus de 3 000 \$;

PROJET

CONSIDÉRANT que le règlement décrétant les règles en matière de délégation de contrôle et de suivi budgétaire permet à la directrice du Centre de valorisation d'autoriser des dépenses de 3 000 \$ maximum;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le paiement de la facture chez Clément Chrysler pour la réparation du camion #9, au coût de 24 145,95 \$, taxes incluses.

La dépense sera prise à même le poste budgétaire « Entretien et réparation du camion #9 », mais sera remboursée par les assurances.

Information

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS AINSI QUE LES STATISTIQUES À JOUR DES VISITES SUR LE SITE WEB DE LA MRCT

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

05-24-174A

DÉPÔT POUR APPROBATION DES CHÈQUES ÉMIS AINSI QUE LE RAPPORT BUDGÉTAIRE À JOUR POUR INFORMATION

Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des chèques émis pour l'exercice. Ces rapports sont disponibles au bureau de la MRCT pour consultation.

Il est proposé par M. Martin Lefebvre
et résolu unanimement

- **DE PROCÉDER** à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés et rémunérations des élus pour un montant total de **119 294.93 \$** ainsi que les chèques émis totalisant **651 026.15 \$**, et ce, pour la période du 16 mars au 15 avril 2024.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 8 mai 2024.



Lyne Gironne, directrice générale-greffière-trésorière

Information

GESTION RH - DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

En vertu de l'article 11 du *Règlement décrétant les règles en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires*, la directrice générale-trésorière dépose son rapport concernant la gestion des ressources humaines.

Note : À 20 h 09, M^{me} Bolduc réintègre la séance.

PROJET

Information **DÉLÉGATION AUX FONCTIONNAIRES - DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES**

En vertu des articles 8 et 23 du *Règlement décrétant les règles en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires*, la directrice générale-trésorière dépose son rapport concernant la liste des dépenses autorisées par chaque directeur.

Information **AFFAIRES MUNICIPALES**

Aucun point n'est inscrit à cette section.

Information **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun point n'est inscrit à cette section.

Information **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150)**

Aucune question.

05-24-175A **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT que tous les sujets ont été épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Pierre Gingras
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain comité administratif de la MRC : 5 juin 2024

Il est 20 h 10.

Je, Claire Bolduc, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.

Claire Bolduc, préfète

Lyne Gironne, directrice
générale-greffière-trésorière

PROJET

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.

